

Trophées régionaux des entrepreneurs positifs: deux entreprises vauclusiennes distinguées



Après avoir été distingués lors des Trophées des entrepreneurs positifs de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse, six Vauclusiens ont participé à la grande finale régionale de la CPME Sud et deux ont été récompensés.

En octobre dernier, la CPME 84 annonçait les six lauréats départementaux des Trophées des entrepreneurs positifs parmi les 39 candidats. Ainsi, la persévérance, l'écoresponsabilité, la créativité, le courage, la bienveillance et la solidarité des entrepreneurs vauclusiens avaient été soulignés et récompensés.



Nouveaux succès pour les Trophées des entrepreneurs positifs de la CPME84

Les six lauréats étaient donc en lice pour la finale régionale de la CPME Sud dont la 6e édition s'est tenue le 20 novembre à Cosquer Méditerranée à Marseille. Ces Trophées, qui récompensent l'audace et l'engagement des dirigeants, a réuni 36 finalistes départementaux et en a récompensé huit. À l'instar de l'édition de 2024, deux lauréats sont vauclusiens.

Deux lauréats vauclusiens

Parmi les huit lauréats de cette nouvelle édition des Trophées régionaux des entrepreneurs positifs, deux sont des entreprises vauclusiennes :

- Le <u>Domaine Saint-Préfert</u>, domaine viticole situé à Châteauneuf-du-Pape
- Maurin, expert en assaisnnissement à Avignon.





Isabel Ferrando, propriétaire du Domaine Saint-Préfert





Lou Limongi Maurin est la responsable du developpement commercial, marketing et communication de Maurin

©CPME 84

La famille Isabel Ferrando

Premièrement, la famille <u>Isabel Ferrando</u>, qui détient le Domaine Saint-Préfert à Châteauneuf-du-Pape, a obtenu le Prix de la Bienveillance. « Isabel Ferrando incarne l'excellence de Châteauneuf-du-Pape, alliant 18 années de maîtrise des terroirs et des cépages à une vision ambitieuse pour son domaine et son appellation », affirme la CPME Sud. Aujourd'hui, le Domaine privilégie les pratiques biologiques et biodynamiques, guidée par le respect de la nature. L'entreprise avait obtenu le Prix de l'Écoresponsabilité lors des Trophées départementaux des entrepreneurs positifs 2025.



Domaine Saint-Préfert : duo chic et choc pour faire rayonner Châteauneuf-du-Pape

Maurin

De son côté, l'entreprise avignonnaise Maurin a reçu le Prix du Public. Depuis 75 ans, l'entreprise familiale n'a fait qu'évoluer et se développer, non seulement dans le Vaucluse mais aussi au-delà. Aujourd'hui, l'entreprise est dirigée par <u>Magali Maurin</u>, fille des fondateurs, qui œuvre aux côtés de son mari <u>Didier Limongi</u> et de leur fille <u>Lou Limongi Maurin</u>. L'entreprise avait obtenu le Prix de la Persévérance lors des Trophées départementaux des entrepreneurs positifs 2025.

Depuis 75 ans, Maurin, un déboucheur polyvalent tout-terrain

Les autres lauréats

En plus des deux entreprises vauclusiennes, six autres entrepreneurs de la région ont été distingués :

- SAS Waterbike Verdon, dans les Alpes-de-Haute-Provence, a reçu le Prix de la Créativité
- Coezia, dans les Hautes-Alpes, a reçu le Prix du Courage
- Entre Head, dans les Alpes-Maritimes, a recu le Prix de la Solidarité
- Cristal Limiñana, dans les Bouches-du-Rhône, a reçu le Prix de la Persévérence
- Plastic et fils, dans le Var, a reçu le Prix de l'Écoresponsabilité
- Géraldine Diving, dans les Bouches-du-Rhône, a reçu le Prix du Jury





Les lauréats de la 6e édition des Trophées régionaux des entrepreneurs positifs. ©CPME 84

La CPME 84 organise son dîner de fin d'année

Après avoir réuni près de 250 personnes <u>au Factory</u> au Pontet lors des Trophées des entrepreneurs positifs, la CPME 84 réinvesti ce lieu pour son dîner de fin d'année qui se tiendra le jeudi 18 décembre. *Pour s'inscrire, cliquer ici*.

Trophées des entrepreneurs positifs : la CPME 84 fait coup double



Ecrit par le 29 novembre 2025



Après <u>les trophées départementaux</u>, l'ensemble des lauréats de Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent de se retrouver au centre des congrès de Gréoux-les-Bains pour la grande finale de la 5° édition des Trophées régionaux des entrepreneurs positifs 2024 de <u>la CPME Sud</u>.

<u>Ils étaient 6 lauréats départementaux</u> à être en lice pour devenir un des entrepreneurs positifs 2024 de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) Sud. Sur la ligne de départ face aux candidats des 5 autres départements de la région : <u>Aurélie Panattoni</u>, PDG de l'<u>Ibis Styles Avignon sud</u> (prix du courage), <u>Vincent Chabbert</u>, créateur de <u>Tut Tut France</u> à Avignon (prix de la créativité), <u>Juliette Durand</u> PDG du Moulin Vallis Clausa à Fontaine de Vaucluse (prix de la persévérance), <u>Adrien Brusetti</u>, président du <u>U Express</u> d'Althen-des-Paluds (prix de la solidarité), <u>Hervé Djaouane</u>, patron de <u>Simon</u> à Avignon (prix de la bienveillance) et <u>L'Echo du Mardi</u> (prix de l'éco-responsabilité).

« Vous êtes la richesse des territoires. »

Alain Gargani, président de la CPME Sud

« Avec toute cette énergie, ce talent qui va résonner tout au long de cette soirée, vous êtes, vous les chefs d'entreprise, la richesse des territoires », a tenu à rappeler <u>Alain Gargani</u>, président de <u>la CPME</u>





<u>Sud</u>, en préambule de cette 5e édition des trophées des entrepreneurs positifs. Et devant plus de 350 personnes venues assister à cet soirée-événement, le président, qui est également en campagne pour briguer l'investiture nationale (voir en fin d'article), de se féliciter que ce modèle des trophées régionaux des entrepreneurs positifs essaime prochainement dans d'autres régions de France.

La CPME met les entrepreneurs positifs vauclusiens à l'honneur

En tout, 8 entrepreneurs régionaux ont donc été distingués lors de cette 5° édition (voir encadré cidessous). Parmi eux, deux Vauclusiens sont à l'honneur : <u>Juliette Durand</u>, du <u>Moulin Vallis Clausa</u> à Fontaine de Vaucluse qui remporte de prix régional de la Persévérance et <u>Hervé Djaouane</u>, patron de <u>Simon</u> à Avignon vainqueur du prix du public.



Les lauréats des Trophées régionaux des entrepreneurs positifs 2024 de la CPME Sud

Prix Éco-responsabilité : <u>Eden Ecosystem</u> pour les Alpes-de-Haute-Provence

Prix Solidarité : <u>Espoir au sommet</u> pour les Hautes-Alpes Prix Courage : <u>Digilangues</u> pour les Alpes-Maritimes Prix Bienveillance : <u>T'Cap21</u> pour les Bouches-du-Rhône



Prix Créativité : La Boite Immo pour le Var

Prix Persévérance : <u>Vallis Clausa</u> pour le Vaucluse Prix du Jury : <u>Green score capital</u> pour le Var Prix du Public : <u>Simon</u> pour le Vaucluse

« Un dirigeant d'entreprise, il faut qu'il ne recule devant rien. »

Bernard Vergier, président de la CPME 84

« C'est à Fontaine de Vaucluse, dans une ancienne papeterie qui a fermé dans les années 70, que s'est installé le Moulin à papier Vallis Clausa qui un groupement culturel et artisanal, explique Juliette Durand. Mon grand-père faisait partie des premiers actionnaires. Ensuite, c'est mon père qui a pris la présidence de la société pendant de nombreuses années et j'ai pris la suite il y a maintenant 4 ans. C'était un très, très gros challenge parce que l'entreprise était en grande difficulté depuis de nombreuses années. Sur un site avec de vieux bâtiments et des machines très anciennes. Cela a été un gros dépoussiérage, il a fallu essayer de faire des nouveaux produits, de développer des nouveaux papiers. »

« Un dirigeant d'entreprise, il faut qu'il ne recule devant rien, insiste <u>Bernard Vergier</u>, président de <u>la CPME 84</u> lors de cette remise du prix de la persévérance à Vallis Clausa. Qu'il surmonte tous les obstacles, qu'il trouve toutes les solutions, qu'il se distingue, qu'il s'investisse, qu'il s'adapte, qu'il dialogue, qu'il partage... Le tout avec un esprit d'équipe. Et si cette personne tombe, il faut qu'elle se relève. C'est ça la persévérance! Ce soir, nous célébrons celles et ceux qui, malgré les épreuves, n'ont jamais perdu cet enthousiasme, cette volonté de faire, de faire mieux, de faire plus et de faire autrement. »



Ecrit par le 29 novembre 2025



Juliette Durand (2e en partant de la gauche) et sa collaboratrice (2e depuis la droite) reçoivent le prix de la Persévérance pour le Moulin Vallis Clausa. Dr

« Mon quotidien, c'est trouver des solutions en permanence. »

Juliette Durand, du Moulin Vallis Clausa

« Travailler avec des machines si anciennes, c'est un défi quotidien parce qu'il y a toujours des problèmes, confirme la lauréate vauclusienne qui fabrique du papier comme on le faisait au XVe siècle. Mon quotidien, c'est trouver des solutions en permanence. Et parmi les aspects qui sont très importants, il y a le fait de faire perdurer ce savoir-faire et de former en interne des salariés à de nouvelles compétences. »

Prochaine étape pour Vallis Clausa: l'ouverture au printemps de 2025 d'un village de santon Provençaux.

Venu remettre ce prix de la persévérance, notre confrère <u>Frédéric Delmonte</u> pour <u>Les Nouvelles publications</u> complète : « Persévérer, c'est une valeur qui me parle. Parce que quand on persévère, on



lève des obstacles, on trouve des solutions pour avancer. Et généralement, les personnes qui persévèrent ont toujours des choses intéressantes à raconter aux journalistes! »



Hervé Djaouane et une partie de l'équipe de Simon lors de la remise de pris du public 2024.

« Notre leitmotiv c'est de rendre service à nos clients. »

Hervé Djaouane, patron de la société Simon

Entreprise Simon : à l'insu de son plein grain

Déjà lauréate du prix de la Bienveillance, l'entreprise Simon a donc obtenu le prix du public.

- « Nous sommes dans le secteur du bâtiment depuis 70 ans cette année, explique <u>Hervé Djaouane</u>, patron de la société avignonnaise <u>Simon</u> pour présenter son activité. Nous faisons de la plomberie, du chauffage, de la climatisation, de l'électricité... Nous intervenons dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'air et on dépanne tout ce que l'on peut dépanner. Notre leitmotiv c'est de rendre service à nos clients. »
- « Le prix du public, cela fait vraiment plaisir », reconnaît Hervé Djaouane dont la société est implantée



dans la zone d'activité de Courtine. Un entrepreneur inscrit à son insu par ses salariés à cette 5° édition des Trophées CPME-Sud.

« Merci à tous d'avoir voté pour nous, poursuit-il. Comme la première fois, ce nouveau prix c'est une véritable surprise. Ce sont mes collaborateurs et mon équipe, dont 7 compagnons, qui ont porté la candidature. »

« L'économie est en danger. »

Alain Gargani, président de la CPME Sud

Au-delà de cette soirée honorifique destinée à mettre en avant le dynamisme des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alain Gargani, actuellement en campagne afin de briguer la présidence nationale de la CPME, a tenu également à faire part de ses inquiétudes par rapport à la conjoncture actuelle.

« Je parcours depuis quelques mois la France afin de rencontrer les entrepreneurs de nos territoire, explique-t-il. L'économie est en danger. Quelle que soit la fédération, quelle que soit l'entreprise de France, TPE, PME, elle est en danger. Un danger chronique avec la Covid, le coût de l'électricité et de l'énergie, l'augmentation des matières premières, une fiscalité étouffante, une sur-transposition des normes... Partout, les entreprises souffrent. Et là, est-ce qu'on est en train de nous prévoir ? Cela va être encore pire. Une instabilité politique nationale, qui vient freiner le développement et l'engagement des entrepreneurs sur les territoires. Le tout avec une concurrence déloyale européenne, voire internationale. La compétitivité de nos industries s'effrite et nous sommes donc encore loin de la réindustrialisation. ».

« La CPME doit être un rempart pour nos entreprises. »

Porter une nouvelle vision plus offensive

« Aujourd'hui, j'ai envie de porter une nouvelle vision pour la CPME, poursuit le président-candidat. Le premier enjeu que l'on doit porter auprès de nos amis politiques, c'est de libérer l'économie. De nous laisser juste faire notre travail. Pendant 3 ans, plus de fiscalité supplémentaire, plus de normes supplémentaires. »

Et celui qui est aussi élu au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et conseiller municipal à Marseille de marteler : « La CPME doit être un rempart pour nos entreprises, un rempart pour nos fédérations. Et avec beaucoup plus de pugnacité, ce que je souhaite demain, c'est une CPME plus offensive, plus combative et qui ne lâche rien et qui porte les messages au plus près. Moi, je suis un combattant de l'économie car si on ne réagit pas, je l'annonce maintenant : 64 000 entreprises ont fermé mais cela sera le double en à l'horizon 2025.





Ecrit par le 29 novembre 2025

CPME: Alain Gargani affiche ses ambitions nationales

CPME: Alain Gargani affiche ses ambitions nationales



Alain Gargani, président de la CPME Sud, vient d'officialiser sa candidature à la présidence nationale de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

Actuellement présidée depuis 10 ans par François Asselin, la Confédération représentant 239 000 entreprises adhérentes regroupées au sein de 122 fédérations ainsi que 112 unions territoriales, élira un nouveau président en janvier 2025. Outre Alain Gargani, et Amir Reza-Tofighi et Gaëtan de Sainte Marie



sont aussi candidats à la présidence de l'organisation patronale.

- « Ma candidature repose sur la volonté de fédérer l'ensemble des forces vives de la CPME autour d'une vision partagée : une organisation capable de répondre aux enjeux de demain tout en restant profondément ancrée dans les réalités locales, explique Alain Gargani. Je souhaite porter la voix de toutes les petites et moyennes entreprises, qu'elles soient industrielles, artisanales, commerciales ou dans les services. »
 - « Se renforcer pour défendre l'économie réelle. »

Alain Gargani, président de la CPME Sud

« Dans un contexte politique incertain, poursuit-il, la CPME doit se renforcer pour défendre l'économie réelle et les PME. Mon action se concentrera sur trois priorités. Protéger la liberté d'entreprendre en allégeant les contraintes réglementaires. Accroître la notoriété et l'influence de la CPME, afin qu'elle devienne un acteur incontournable pour les entrepreneurs. Renforcer les ancrages territoriaux en soutenant les fédérations locales, véritables poumons de la CPME. »

Appelant à poursuivre le travail de François Asselin, Alain Gargani, fort notamment <u>du succès de la première édition du salon régional 'Made in PME'</u> entend insuffler « une dynamique d'ouverture, d'innovation et de défense acharnée des intérêts des entrepreneurs ».

Le salon 'Made in PME' de la CPME fait carton plein auprès des entrepreneurs de la région Sud

La CPME 84 fait le plein au Pathé Cap Sud



Ecrit par le 29 novembre 2025



Devant l'affluence lors de ses précédentes AG (Assemblée générale), la CPME 84 a vu les choses en grand cette année pour ne pas être trop à l'étroit. Fort de près d'un millier d'adhérents directs, la première organisation patronale du département a tenu son événement annuel dans l'une des salles du cinéma Pathé Cap Sud à Avignon. L'occasion pour son président, Bernard Vergier, de dresser le bilan de l'année écoulée ainsi que d'évoquer 2024. Le tout sous le regard d'Alain Gargani, président régional de la CPME-Sud, admiratif du dynamisme de sa section vauclusienne.

Après la mobilisation sans précédent lors de l'AG 2023 <u>au Novotel Avignon-Nord</u> à Sorgues, <u>la CPME</u> (<u>Confédération des petites et moyennes entreprises</u>) <u>de Vaucluse</u> s'est résignée à quitter son lieu d'organisation habituel pour abriter cette AG 2024.

Ainsi, après les 300 participants de l'an dernier, ils étaient près de 400 ce jeudi 14 mars au Pathé Cap Sud d'Avignon à assister à cette assemblée générale ordinaire.

Mobilisation sans précédent pour l'AG de la CPME de Vaucluse





Inquiétude pour les filières Immo et BTP

Après avoir tenu à rappeler l'engagement de François Asselin, président national de la Confédération, sur les problématiques « de la crise énergétique, de l'inflation, des difficultés de recrutement et plus récemment sur la nécessité de simplification administrative », Bernard Vergier a ensuite évoqué ses craintes pour l'année à venir.

« Notre inquiétude première en cette année 2024 se tourne vers la filière de l'immobilier et du BTP, ainsi que l'ensemble des activités connexes, explique-t-il. Nous devons impérativement aboutir à une stabilisation des taux de crédit afin de relancer l'activité des transactions immobilières. De nombreuses filières subissent l'effet de ce marché atone, cela passe par l'activité des banques, aux études notariales, aux agences immobilières, aux architectes et bien entendu sur l'ensemble de la filière du bâtiment. »

Baisse du moral des entrepreneurs

« La dernière enquête de conjoncture réalisée par la CPME en fin d'année 2023 confirme la baisse de moral des entrepreneurs, constate ensuite à regret Bernard Vergier. Quasiment tous ressentent l'impact de l'inflation qui se traduit par une baisse des marges pour la moitié d'entre eux. Plus de la moitié des dirigeants estime que le prix de l'énergie est actuellement un problème pour leur entreprise. Plus de la moitié (52%) des dirigeants interrogés jugent difficile l'accès au crédit bancaire, tandis que les trois quarts (78%) estiment que les conditions de financement se sont durcies par rapport à l'année dernière, ce qui pénalise les investissements et l'emploi. Plus d'un quart (28%) des entreprises ayant souscrit un PGE disent rencontrer de plus en plus de difficultés pour le rembourser. Ces entreprises demandent un étalement du remboursement de leur PGE sans dégradation de la cotation Banque de France. »

Le miroir aux alouettes de l'entrepreneuriat individuel

Évoquant tour à tour la multiplication des contraintes administratives et règlementaires, la récente polémique sur l'acquisition de congés payés durant un arrêt-maladie, ou bien encore la faiblesse de revenu de certains patrons (75 % des chefs d'entreprise de TPE-PME perçoivent moins 4000€ par mois et 20 % gagne moins que le Smic), le président de la CPME 84 a aussi mis en garde contre le mirage de l'entrepreneuriat individuel. « Trop de personnes se lance dans l'entrepreneuriat sans modèle économique réel, il existe une vraie précarité entrepreneuriale. Ce public-là devient des invisibles. Oui à l'entrepreneuriat, mais pas dans n'importe quelles conditions! »

Les difficultés de recrutement ne sont pas une fatalité

Pour la CPME 84, cette AG 2024 a été aussi l'occasion de rappeler les tensions sur le marché du travail : « Comme nous le disions l'an dernier lors notre Assemblée Générale, dans ce contexte global viennent se rajouter d'importantes difficultés de recrutement qui concernent toujours l'ensemble des filières. Le Vaucluse enregistre malheureusement le plus fort taux de chômage de la région et le 11e rang national. Un niveau de qualification insuffisant impacte lourdement l'économie locale, particulièrement sur le bassin du Grand Avignon. Les chefs d'entreprise y rencontrent de grandes difficultés de recrutement. Ces difficultés ne doivent pas être une fatalité. »



Pour cela, la Confédération patronale vauclusienne continue à œuvrer activement pour pallier ces difficultés de recrutement et accompagner ses entreprises, en lien avec les acteurs publics.

« Les chefs d'entreprise de TPE et PME doivent nécessairement se remettre en question sur l'attractivité des postes proposés et travailler leur 'marque employeur', souligne le président Vergier. Dans ce cadre, nous pouvons nous réjouir du prolongement des aides liées à l'apprentissage. Nous rappelons qu'il s'agit à ce jour d'un des meilleurs dispositifs de recrutement, de formation et de fidélisation de nos collaborateurs. »

« Les entreprises vauclusiennes restent agiles et résilientes! »

« Malgré cela, les entreprises vauclusiennes restent agiles et résilientes ! », se réjouit Bernard Vergier, qui figure dans la promotion 2024 de l'ordre national de la Légion d'honneur.

CPME: Bernard Vergier dans la promo 2024 de la Légion d'honneur

« L'atout de notre économie, la large diversité des activités. Nous comptons bien évidemment sur une activité touristique soutenue en 2024 afin de tirer l'économie vers le haut. Nous devons continuer à renforcer nos filières fortes comme l'agroalimentaire, l'agriculture-viticulture, notre industrie métallurgique, la logistique et les services. Nous devons maintenir l'accompagnement des activités de niche et les filières en croissance comme l'industrie créative et culturelle notamment. Nous devons également continuer à favoriser l'implantation foncière des grosses PME et des ETI (Entreprise de taille intermédiaire). »

La meilleure CPME de France ?

Participant fidèle à cet événement, Alain Gargani, président de la CPME Sud a rappelé combien la CPME 84 était la plus dynamique de la région est l'une des plus actives de France. Pour preuve, la forte mobilisation des chefs d'entreprise vauclusiens pour participer au grand salon régional 'Made in PME' qui se déroulera les 18 et 19 avril au Parc Chanot de Marseille. « Pour l'instant, ce sont les adhérents du Vaucluse qui ont réservé le plus de stands », se réjouit le président régional qui en a profité notamment pour confirmer la présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances.

Aux côtés de tous les entrepreneurs

Enfin, avant de clôturer cette AG, Bernard Vergier a remis la médaille de la CPME à Michel de Saint Auban, Hervé Belmontet et Michel Disdet. Les instances de la Confédération vauclusienne ont également procédé aux votes des rapports d'activités et financier ainsi que le renouvellement du conseil d'administration.



« 2023 n'a pas été une année facile, 2024 sera aussi une année compliquée, prévient le président de la CPME 84. Sachez que votre Confédération a les moyens de vous accompagner en cas de difficultés et de vous orienter vers d'autres structures comme les centres d'information sur la difficulté des entreprises (CIP), les Pôles de Prévention, le dispositif APESA (aide aux chefs d'entreprise en difficultés psychologiques), l'Association CAIRE 84 (aide aux dirigeants atteints de cancer) ainsi que l'association 60 000 rebonds pour l'accompagnement des entrepreneurs post-liquidation. La CPME est là, bien présente pour ces entreprises, qu'elles aillent bien ou moins bien. »

En visite chez GSE, la CPME dévoile le salon 'Made in PME sud'



En visite dans l'entreprise avignonnaise GSE, Alain Gargani, président de la CPME Sud



<u>Provence-Alpes-Côte d'Azur</u> a annoncé la tenue du salon <u>Made in PME Sud</u>, le plus grand rassemblement de PME de la région qui se tiendra en avril à Marseille.

Ils étaient plus de 120 chefs d'entreprises à avoir répondu à l'invitation de la Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse (CPME 84) pour assister à la visite de l'entreprise avignonnaise GSE. Initialement, cette découverte devait être limitée à 70 personnes, mais devant le succès de cette matinée ce seuil a été largement revu à la hausse. Il faut dire que le siège social de ce spécialiste de l'immobilier d'entreprise située dans la zone d'activité de l'aéroport de la cité des papes, qui passé le cap du milliard d'euros de chiffres affaires cette année, a tout pour séduire avec ses nombreux espaces de détente (tennis, terrain de volley, de pétanque, salle de sieste, de fitness avec coach, vestiaires, douches, foyer, bar, restaurant avec un chef qui concocte des plats bons et bio...).

«C'est un vrai plaisir de découvrir une entreprise avec des valeurs humaines qui correspondent à celles de la CPME, se félicite <u>Alain Gargani</u>, président de <u>la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>. Le monde a besoin d'entreprises qui donnent du sens à leurs salariés. »

« L'ADN de la CPME, c'est l'humain », confirme Bernard Vergier, le président de la CPME 84.



Près de 120 adhérents de la CPME de Vaucluse ont participé à la visite de la société avignonnaise GSE.

5 000 dirigeants attendus pour une première régionale

En parallèle de la visite de GSE, Alain Gargani a annoncé la tenue de la première édition du salon 'Made in PME Sud'.

« Il s'agira du plus grand rassemblement de PME de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur jamais organisé », précise le président de la CPME Sud.

Près de 5 000 dirigeants sont attendus lors de cet événement regroupant 400 exposants, dont une quarantaine de Vaucluse, répartis sous la forme de village des territoires.



 \ll Le plus grand rassemblement de PME de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur jamais organisé. »

Alain Gargani, président de la CPME Sud

« Ce nouveau rendez-vous phare est un concentré d'échanges, d'idées, de solutions et de contacts, au service de tous les entrepreneurs, sans distinction, poursuit Alain Gargani. Il réunit pour la première fois, les 18 et 19 avril prochains, tous les départements de la région dans un même lieu. Une mobilisation collective pour mettre en lumière la force et la puissance de l'économie régionale. »

L'événement sera aussi marqué par plusieurs temps forts dont une plénière en présence de Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, des Finances.

« Après toutes les crises que nous avons traversé : Covid, Ukraine, flambée des prix de l'énergie, inflation, difficultés de recrutement, remboursement du PGE..., constate le président de la CPME Sud, c'est le moment pour l'économie régional de se réunir et faire du business ensemble. »

Salon Made in PME Sud. Jeudi 18 et vendredi 19 avril 2024. Palais des Événements. Parc Chanot. Marseille. https://www.madeinpmesud.com/

https://www.youtube.com/watch?v=8AHTtyOvOaQ

CPME Sud : les lauréats des 'Trophées des entrepreneurs positifs'



Ecrit par le 29 novembre 2025



La grande finale régionale de la 2nd édition des 'Trophées des entrepreneurs positifs' de la CPME Sud s'est tenue jeudi 21 octobre à Sorgues. Ce concours récompense des TPE-PME de l'ensemble du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les 'Trophées régionaux des entrepreneurs Positifs' de la CPME Sud font échos aux valeurs entrepreneuriales et humaines essentielles : éco-responsabilité, persévérance, solidarité, créativité, courage, bienveillance. Les membres du jury ont délibéré parmi les 36 lauréats issus des finales départementales des CPME territoriales, pour désigner les 6 grands finalistes en présence d'Alain Gargani, président de la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des présidents territoriaux, des membres du jury et des partenaires de l'événement. Parmi ces derniers : la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Poste, EDF, CCI Aix Marseille Provence, l'Ordre des Experts-Comptables de Provence Alpes Côte d'Azur, TPMB ou BNP Paribas.

Voici les lauréats de cette seconde édition :

- Prix éco-responsabilité : remis à Ronan Autret (François Doucet confiseur en Provence).
- Prix Bienveillance : remis à SARL SARRON (Jimmy Sarron).
- Prix Solidarité : remis à <u>Ivan Coste-Maniere</u> (Action Humanitaire du Pays de Grasse).
- Prix Persévérance : remis à <u>Jean-Louis Brun</u> (Brun de Vian-Tiran).
- Prix Créativité : remis à Nathalie Hageg (Proneem).
- Prix Courage : remis à <u>Clément Ribeaud</u> et <u>Aymeric Soubrouillard</u> (OOKA).

Ecrit par le 29 novembre 2025

- Prix du Public et Prix GIMS : remis à Laurent Saroli (Sud Est Médical).
- Prix du jury : remis à <u>Grégoire Lefebvre</u> (Victoria-Coaching et Formations).



Crédit photo: JR Lautremag.news

L.M.

Un webinaire sur l'activité partielle et le télétravail

La <u>Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Sud</u> organise un webinaire (ndlr : terme désignant une réunion collective retransmise en direct sur internet) à destination des chefs d'entreprises sur l'activité partielle et du télétravail. Alain Gargani, président de la CPME Sud, réunira autour de la table Laurent Neyer, directeur régional de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui répondra à toutes les questions concernant l'activité partielle, et Marine Boidin, avocate au barreau de Marseille, qui traitera de l'aspect juridique du télétravail. Les échanges se concluront par le témoignage de Chantal Morvan, dirigeante de la société Filkom.



Mercredi 20 mai à 17h30. Inscription obligatoire ici

Le lien pour participer au webinaire sera transmis après inscription.

En région, 6 chefs d'entreprise sur 10 craignent la faillite

Quatre milliards ont été mobilisés pour renflouer la trésorerie des entreprises régionales. Selon une enquête de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) Sud, 61% d'entre elles redoute une faillite d'ici à la rentrée.

« La terre s'est arrêtée de tourner », image Denis Vogade. C'était le 13 mars. Les prévisions de chiffre d'affaire ont fondu comme neige au soleil, passant de 1 M€ à 0. La crainte de fêter par un dépôt de bilan le centenaire de l'entreprise familiale – Lothantique à Peyruis (6 M€ de CA, 30 collaborateurs) dans les Alpes-de-Haute-Provence – est si vive que « nous avons alors trouvé une solution toute simple : on ne rentre plus rien, on ne paie plus personne. Nous n'avions pas le choix ». Fabricant de produits parfumés pour le corps et la maison, la PME retrouve rapidement un semblant d'activité avec deux salariés dévolus à la production de gels hydro alcooliques et cherche une solution qui permet de tenir. « Nous avons sollicité un prêt garanti par l'Etat (PGE) que nous avons obtenu en un temps record ». A peine sept jours pour renflouer la trésorerie à hauteur de 1,05 M€, « sans avoir à justifier de mieux qu'une notation honorable en Banque de France, G4 plus », précise Denis Vogade.

Le PGE totalise à ce jour 4 milliards de concours aux entreprises régionales en difficulté. C'est une réussite, au moins sur la méthode, estime la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), ordinairement peu amène avec les gouvernements. Bernard Vergier, son représentant vauclusien estime que l'Etat « a envie de faire avancer les choses » et que les autorités « ont su s'adapter au jour le jour en prenant nos remontées en compte. Il semble que tout a très bien fonctionné jusqu'à présent ».

« Si on veut maintenir notre économie dans le Vaucluse, il faudra semer, être solidaire, s'engager fortement »

Il faut dire que les demandes de la confédération ont été suivies. Sourire aux lèvres, Alain Gargani, le président régional, annonce l'annulation des charges dans le domaine de l'hôtellerie, de l'organisation d'événements et pour les commerçants (4 mai). Et puis l'abaissement du seuil d'indemnisation qui rend



éligibles les entreprises ayant perdu 50 % de leur activité au lieu de 70 % lors des premières annonces. Un « apport d'oxygène » nécessaire, mais qui sait s'il sera suffisant et à quelle échéance ?

Le jour d'après

L'idée même de futur s'est effondrée après 2 mois de perte d'activité. Ces chiffres qui font « froid dans le dos », selon Alain Gargani ressortent d'une enquête déclarative auprès de 1 500 entreprises adhérentes ayant répondu à un questionnaire sur l'impact de l'épidémie.

La crainte de faillite envahit 61 % des chefs d'entreprise. Pour deux-tiers de ces dirigeants, la caisse est déjà à moitié vide. Ils n'ont par conséquent presque plus de réserve de trésorerie : seule 1 entreprise sur 10 pourrait encore couvrir plus de 3 mois d'exploitation. Les autres pourraient donc être en cessation d'activité et de paiement d'ici la prochaine rentrée. Le risque est donc bien tangible. Des faillites et des licenciements se produiront dès lors que 56 % des entreprises bloquent le règlement des sous-traitants.

« Si on veut maintenir notre économie dans le Vaucluse, il faudra semer, être solidaire, s'engager fortement », prévient Bernard Vergier.

La dispense des taxes et impôts locaux serait bienvenue, comme la distribution gratuite de matériels sanitaires pour les entreprises, l'organisation de la consommation de produits en circuits courts et la promotion d'un tourisme plus local. « Ce sera bien si on arrive à sauver 30 à 40 % des entreprises qui sont dans cette crainte légitime de faillite » (61%), s'inquiète Bernard Vergier.

Il faudra d'une part compter – en marge des dispositifs qui se déploient avec efficacité – avec le grand nombre de petites structures et d'indépendants exerçant dans une 'zone grise' d'activité partielle, sous déclarée ou tout simplement ignorée en raison de leur petitesse.

« Pour sauver au mieux l'emploi et la reprise, il faudrait transformer les Prêts garanti par l'Etat (PGE) en obligations. »

Mais aussi considérer que ceux qui ont été éligible à des PGE ne pourront sans doute pas honorer leur dette. Denis Vogade en est certain : il sera impossible de ne pas licencier. Mais pour sauver au mieux l'emploi et la reprise, il faudrait transformer les PGE en obligations, c'est-à-dire en participations au capital des entreprises aidées pour ne pas obérer leur chance de réussite économique et garantir la stabilité de leur activité en continuant d'alléger leur trésorerie.

La terre pourrait ainsi se remettre à tourner, même au ralenti.

La CPME aide à la protection sanitaire

La boîte proposée à 16 €, comprend 3 masques en tissu lavables agrées Afnor, une lotion hydro alcoolique (25 cl) et une boite de 200 lingettes antiseptiques. Elle sera livrée à partir du 11 mai. « Ce kit,



vendu à prix coûtant, est fabriqué en France (Romans et Marseille). « L'avenir est à la production locale, même si ça fait chauvin », fait remarquer Alain Gargani. Il n'y en aura qu'une dizaine de millier, mais n'importe quelle entreprise régionale peut en demander dès aujourd'hui à la confédération, en attendant que la pénurie soit comblée et que les prix baissent à partir du mois de juin dès lors que le fret maritime arrivera dans les ports européens. Notons que la loi de finance rectificative du 25 avril avait ramené le taux de TVA de 20% à 5,5% pour tous les produits adaptés à la lutte contre la propagation du virus.

De son côté, le conseil régional a annoncé que 220 000 masques chirurgicaux seront distribués cette semaine aux commerçants, artisans et professionnels du bâtiment, sur un total prévisionnel de 650 000 unités.





Alain Gargani, président de la CPME Sud



Covid-19 : un webinaire avec le médiateur national interentreprises

En ces temps de coronavirus, la <u>Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Sud</u> organise un 'webinar' (ndlr : terme désignant une réunion collective retransmise en direct sur internet) sur les difficultés de paiement que peuvent rencontrer les entreprises avec certains de leurs clients ou fournisseurs. Pour ce nouveau rendez-vous en ligne, le président de la CPME Sud Alain Gargani accueillera Pierre Pelouzet, médiateur national des relations interentreprises, qui répondra en direct aux questions que se posent les TPE et PME.

Jeudi 23 avril à 10h30. Inscription obligatoire: ICI

Le lien pour participer au webinar sera transmis le 23/04 matin après inscription

CPME 84:

Email: contact@cpme84.org
Web: www.cpme84.com

